



Martigues, le 4 mars 2022

Aux Membres de la CSS de Cabriès  
(Liste des destinataires in fine)

*Objet : Réunion commission de suivi de site*

*Madame, Monsieur,*

*Nous vous convions à la prochaine réunion de la commission de suivi de site (CSS) d'EPC France Cabriès le :*

*Vendredi 18 mars 2022 à 9h30 en visioconférence*

*Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé.*

*Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à [mtreglia@cypres.org](mailto:mtreglia@cypres.org) ou par téléphone au 04 42 13 01 06.*

*En cas d'indisponibilité de votre part, je vous informe que vous avez la possibilité de vous faire représenter par un suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.*

*Le Secrétaire de la CSS*



*Michel SACHER  
Directeur du Cyprès*

*Pièces jointes :*

- Arrêté Préfectoral de modification de la CSS du 01 février 2021*
- Mandat*

*Réunion de la commission de suivi de site (CSS) d'EPC France le :  
Vendredi 18 mars à 9h30  
En visioconférence*

*L'ordre du jour sera le suivant :*

- *Quorum*
- *Approbation du compte rendu de la dernière CSS du 16 février 2021*
- *Présentation du bilan annuel d'EPC France et des actions menées et faits marquants ayant eu lieu depuis la dernière CSS*
- *Bilan de l'inspection des installations classées depuis la dernière réunion*
- *Questions diverses*
  - *Information du Public*
  - *Information sur le PPI*

## Liste des destinataires : membres titulaires - Arrêté Préfectoral du 01 février 2021

---

### Collège Administration

---

- |  |   |
|--|---|
| ✓ Préfecture des Bouches-du-Rhône  | Monsieur le Préfet ou son représentant            |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)                                  | Madame la Directrice ou son représentant          |
| ✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Bouches-du-Rhône                              | Monsieur le Directeur Général ou son représentant |
| ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône                                | Monsieur le Directeur ou son représentant         |
| ✓ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) | Monsieur le Directeur ou son représentant         |
| ✓ Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile         | Monsieur le Chef du SIDPC ou son représentant     |

---

### Collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés

---

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| ✓ Commune de CABRIES               | Madame Amapola VENTRON<br>Madame Sylvie SOUCHON<br>Monsieur Frédéric MORLOT       |
| ✓ Commune des PENNES-MIRABEAU      | Monsieur Claude FARCI   |
| ✓ Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE | Monsieur Vincent LANGUILLE<br>Monsieur Arnaud MERCIER<br>Monsieur Olivier FREGEAC |

---

### Collèges riverains des installations classées

---

- |                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| ✓ Cabriès Nature environnement  | Joseph CATTINO              |
| ✓ Société Hippique de Marseille | Monsieur Jérôme CHARPENTIER |

---

### Collèges exploitants des installations classées

---

- |              |  |
|--------------|--|
| ✓ EPC FRANCE | Monsieur Franck ALLIGIER<br>Monsieur Claude ROTH |
|--------------|--|

---

### Collège Salariés des installations classées

---

- |              |                            |
|--------------|----------------------------|
| ✓ EPC FRANCE | Monsieur Mounir BENMERABET |
|--------------|----------------------------|

---

### Présidence

---

- |                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| ✓ Maire de CABRIES | Madame Amapola VENTRON |
|--------------------|------------------------|

---

### Personnes qualifiées et secrétariat

---

- |          |   |
|----------|---|
| ✓ CYPRÈS | Monsieur le Directeur ou son représentant |
|----------|---|

---

### Expert

---

- |        |   |
|--------|---|
| ✓ SDIS | Monsieur le Directeur ou son représentant |
|--------|---|

## MANDAT : BON POUR POUVOIR

*Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de l'établissement EPC FRANCE - Commune de Cabriès*

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus d'un mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e) .....

représentant de .....

du collège.....

donne pouvoir à .....

représentant de .....

du collègue .....

À l'effet :

de me représenter et de voter à :

*la Commission de Suivi de Site de EPC FRANCE  
Vendredi 18 mars 2022 à 9h30  
En visioconférence.*

Fait le :

Signature :